



Sarah Abrevaya Stein, *Saharan Jews and the Fate of French Algeria* (Chicago: Chicago University Press, 2015).

Le livre de Sarah Abrevaya Stein, *Saharan Jews and the fate of French Algeria*, publié aux éditions de l'Université de Chicago en 2014 est un livre sérieux qui traite d'un sujet translocal par l'espace qu'il traverse et les problématiques qui se profilent tout au long d'une histoire et d'une mosaïque sociale et culturelle. Ce livre, important à plus d'un titre, traite de l'histoire du Mزاب (devenu patrimoine mondial depuis 1982), des Juifs, du Sahara, des liens de la population de cette région avec le Maroc. Ce travail de 261 pages (Bibliographie et index compris précédés de notes de bas de pages qui s'étalent de la page 165 à la page 230) est le résultat de plusieurs années d'efforts, de collectes d'archives et de témoignages. Les lieux visités en vue de sa réalisation trahissent en quelque sorte le caractère d'une histoire et d'une communauté juive localisée et "indigénisée" comme l'a rappelé l'auteur, mais devenue par la suite mondialisée.

L'objet de ce livre d'histoire et d'anthropologie maniant les concepts et approches des autres sciences humaines et sociales, est la communauté juive de Ghardaïa (ou si l'on veut de la région du Mزاب).

Les berbères mozabites de rite ibadite, cohabitent avec les Juifs et aussi avec les arabes de la région.

Les Mozabites tout comme les Juifs ne constituent pas une majorité au sein de la société "algérienne," (ou plutôt dans les régions sahariennes) mais il s'agit de deux communautés actives et qui vivaient selon deux voies parallèles: celle de la cohabitation et celle de la concurrence et de la complémentarité. Il a fallu un esprit ingénieux pour tenter de faire ce parallèle entre une communauté juive considérée comme indigène et un territoire

soumis au commandement militaire mais cependant jamais reconnu comme étant algérien.

Ce constat est valable depuis les années 1850, date de la descente de la colonisation française vers le Sahara jusqu'en 1958 lorsque les autorités coloniales françaises intégrèrent le Mzab et les zones pétrolifères dans l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS).

A l'instar des Mozabites, les Juifs du Sud ont été traités comme étant des indigènes voire des Algériens d'un autre type par les différents textes de loi et les politiques coloniales françaises. Le droit français ne faisait pas de distinction entre juifs, chrétiens et musulmans, il ne différenciait qu'entre Français et non-Français.

Les Juifs du Mzab ont subi un traitement différent de celui réservé aux Juifs du Nord bien qu'ils aient tous subi des exactions à la suite de l'affaire Dreyfus et la montée de l'antisémitisme au temps du Gouverneur Général de l'Algérie, Jules Cambon (1891-1897). Ceux du Nord sont naturalisés depuis le Décret Crémieux en 1870 alors que ceux du Mzab restent soumis au Code de l'Indigénat.

Cette politique est devenue caduque après la découverte du pétrole dans la région et surtout au cours de la guerre d'Algérie (1954-1962). Il a fallu naturaliser les Juifs du Mzab qui sont devenus, à l'instar de leurs coreligionnaires du Nord, des Français mais dans un contexte particulier.

Comme dans les régions sahariennes, soumises à un statut particulier et sous commandement militaire, dans la région du Mzab où vivaient les mozabites, les Juifs ainsi que tout un conglomerat de tribus arabes tels les Chaâmbas, les Juifs devaient vivre comme le reste des "indigènes." C'est un peu comme si les autorités coloniales ne voulaient pas créer deux communautés distinctes dans une même région (Islam ibadite et Judaïsme mozabite). Les Juifs étaient parfaitement intégrés dans la société mozabite et il a fallu sauvegarder ce *statu-quo*. Cet aspect a été bien étudié par Sarah Stein qui a montré les ressemblances entre les noms et les filiations des Juifs du Mzab et ceux des musulmans. Elle a montré que cette (ces) filiation(s) feront l'objet d'une mémorisation et d'un archivage qui seront largement étudiés et considérés lors des procès relatifs à l'immigration juive et lors de leur naturalisation et de leur exode vers Israël et la Palestine.

Pour pouvoir redessiner les contours de l'histoire des Juifs du Mzab il a fallu que Sarah Stein fasse un détour par le Code qu'elle a appelé "l'Invention de l'Indigénat" et fasse la traversée de l'histoire coloniale, algérienne puis mondiale pour définir les évolutions, les enjeux et les discours liés à la présence et à l'absence des Juifs de Ghardaïa. La voie est pleine d'embûches;

les textes, les témoignages et les recoupements n’étaient pas toujours faciles à obtenir. Ceux qui furent des indigènes sont devenus sous la flamme du pétrole brûlant, des citoyens à part entière. Vers la fin de la guerre d’Algérie, ils feront l’objet d’une rude concurrence entre autorités coloniales françaises et militants israéliens travaillant pour la cause sioniste ou israélienne. C’est là que les récits deviennent compliqués et l’analyse risquée et parfois hasardeuse. Mais c’est à ce niveau aussi que l’effort de l’auteur devient intéressant et important.

Il a fallu un vrai tempérament de chercheuse pour traiter de l’histoire des Juifs du Sahara et du Mzab. La communauté a immigré vers la France et surtout vers Israël, et le Mzab a perdu sa communauté juive comme la majorité des pays arabes entre 1940 et 1970. Seuls les mozabites et les arabes de la région peuvent témoigner de cette présence et aussi de cette absence.

Au travail de terrain réalisé par l’auteur et à la consultation des archives aux Centres des Archives nationales à Alger, au Centre culturel et de documentation de Ghardaïa et des bibliothèques privées, il a fallu ajouter un tour du monde afin de collecter les archives et les documents en vue de réaliser ce travail. Les archives de l’American Jewish Committee à New York (AJC) et Jérusalem (JDC), les Centres d’archives nationales d’Outre-mer à Aix-en-Provence (ANOM), les archives du Service Historique de l’Armée de Terre de Vincennes (SHAT), le Centre des archives diplomatiques de Nantes, les Fonds de la Bibliothèque nationale de France ainsi que d’autres centres et Instituts à Los Angeles (GRI), la Library of Congress à Washington, la London Metropolitan Archives (LMA) et la Bibliothèque de l’Alliance Israélite Universelle à Paris (AIU) ont ainsi été visitées.

Ce travail, de par les matériaux investis, répertoriés et analysés ainsi que par les renvois aux travaux similaires, et ayant le souci de la mise en parallèle entre mode d’écriture, histoire et mémoire, rappelle celui mené au Maroc par Clifford Geertz et son équipe. L’auteur nous parle de son équipe de l’University of California, Los Angeles (UCLA) et n’hésite pas à signaler les travaux produits par son équipe ou son entourage comme l’ouvrage de Aomar Boum, (*Memories of absence. How Muslims Remember Jews in Morocco*, Stanford University Press, 2013). Cet ouvrage, rappelons-le, a fait l’objet récemment d’une traduction en arabe réalisée par Khalid Ben-Srhir et publiée à la Faculté des Lettres de Rabat en 2015, et qui a été couronné par le Prix du livre du Maroc, option traduction pour l’année 2016.

Vivant dans une région à majorité Ibadite et dans un pays à majorité sunnite et malékite, la communauté juive du Mzab allait en 1961 rejoindre les 140.000 juifs du Nord grâce à la Loi qui leur a octroyé la nationalité française, afin de pouvoir soutenir la cause française. Les autorités françaises voulaient à tout prix garder sous contrôle l’espace saharien riche en pétrole,

en gaz et autres gisements. Ces Juifs, autrefois traités comme les indigènes mozabites, deviendront français mais ils seront aussitôt contraints de devenir des immigrés voire des Israéliens.

L'identité juive historique, localisée et "lente," a épousé la cadence et le rythme accéléré de l'histoire et du destin coloniaux. Ce passage scénarisé et diagnostiqué par l'auteur n'a pas échappé aux pièges de la mémoire, des archives et de la culture. L'acquisition de la nationalité en France par les juifs du Mzab a posé quelques problèmes. Le statut juridique et les lois ainsi que les lieux où se sont déroulés et transcrits les actes d'Etat Civil posent problème. Rappelons qu'en Algérie, et ce jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, les communautés musulmanes, chrétiennes et juives ne voyaient pas d'un bon œil l'Etat-Civil qui était pour eux une invention du Code Napoléon de 1804 et donc un produit de la révolution française. Le fait d'accepter le Code Civil représentait pour les membres de la communauté musulmane et aussi juive l'équivalent de renoncer à sa foi. Les autorités coloniales s'opposaient au changement de statut (musulman ou juif) lorsqu'elles le jugeaient nécessaire (Loi 1919, faute de la maîtrise de la langue ou tout autre motif).

La filiation "arabe" de cette communauté ne concorde pas souvent avec le seul registre d'Etat-Civil consigné par un assistant du commandement militaire de Ghardaïa nommé Jean Moriaz. Il s'agit de l'unique Registre conservé par les Français après l'indépendance de l'Algérie. Les membres de cette communauté vont reprendre les chemins de l'exil à travers l'espace mais aussi à travers les documents et archives relevant des statuts juridiques berbères, mozabites et mosaïques.

L'auteur s'est passionnée pour Jean Moriaz qui s'est solidarisé avec les membres de cette communauté et a pu établir sa base de données à partir des registres rabbiniques (datant parfois de 1898) et surtout avec l'aide d'un membre influent de cette communauté du nom de Hayim Partouche. Mais la réécriture du registre ainsi que les lacunes qui s'y trouvent ont poussé les membres de la communauté juive de Ghardaïa ainsi que les autorités françaises à mener des batailles juridiques récurrentes et à réécrire les registres.

Ces batailles—Code de l'Indigénat, territoire militaire, annexion à l'OCRS et volonté du FLN d'impliquer ces territoires du Sud dans le combat pour l'indépendance longtemps demeuré une affaire du Nord de l'Algérie—sont aussi celles de la colonisation, des frontières et des pouvoirs coloniaux. Les combattants de FLN cherchèrent à percer vers le Sud tandis que les Juifs du Mzab furent obligés de regagner le Nord ou de s'envoler depuis l'aéroport de Ghardaïa selon des procédés à la fois astucieux et douteux.

Mais avant ce fait, l’auteur montre à travers le dernier chapitre comment le Mzab et sa communauté juive ont fait leur entrée dans la vie moderne par les moyens de l’hôpital, de l’amélioration du niveau de vie et surtout par ceux de l’école et l’enseignement. C’est à cause de ces choix que la communauté juive fut attaquée dans le Nord par les émigrés d’origine européenne. Les Juifs ont payé parfois de leur peau, leur intégration juridique qui leur permettait d’accéder au développement économique. Ce fut la période de l’entre-deux-guerres—entre 1918 et 1939—qui est celle de l’émancipation et de la mobilisation pour la communauté juive du Sud. Les Juifs du Maroc ont eu le même sort que leurs coreligionnaires du Mzab. L’entrée à l’école de Nouchi Ben Youcef et sa tentative d’enrôlement dans l’armée française suscita les plus vives réactions depuis les officiers locaux jusqu’au Ministre de la guerre et contrairement à la mobilisation des indigènes lors de la première guerre mondiale, les mozabites et les Juifs de la région furent exemptés. La bataille des Juifs du Mzab fut celle de la demande de naturalisation mais les autorités militaires ne les voyaient pas “assez civilisés” pour leur octroyer le statut de naturalisés. Une revanche fut prise par le moyen de l’école surtout à la suite de la mobilisation de l’Alliance Israélite Universelle et de son agent André Chouraqui qui joua un rôle primordial au niveau de la scolarisation des enfants juifs. Si le taux de mortalité fut très élevé parmi la communauté juive et mozabite ce ne fut pas le cas en matière de scolarisation qui était très élevée chez les filles et les garçons juifs.

Ce fut un pas de géant vers la naturalisation qui tardera tout de même à venir.

Il a fallu pour cela attendre de traverser les événements liés au climat général de la seconde guerre mondiale et surtout les exactions subies et les souffrances endurées suite aux lois de Vichy et à la dénaturalisation des juifs du Nord, suspendue en octobre 1943. Mais la fin de la guerre est aussi synonyme d’un nouveau processus: celui de l’immigration vers la Palestine et le futur Israël.

L’année 1947 fut celle du début des projets d’intégration du Mzab au Département d’Alger. Au regard des autorités coloniales françaises, le Mzab fait partie des régions conquises devenues les Territoires du Sud et qui n’ont jamais fait partie de la souveraineté turc. C’est un peu comme une terre de guerre conquise selon le droit musulman. Cette notion était dans l’esprit juridique français et donc appliquée sur le terrain par la fameuse organisation “des Territoires du Sud.” Mais le temps fut aussi celui des brochures et de la propagande menée par l’AIU et par le Congrès Juif mondial. Les Français se demandaient s’ils devaient accorder la nationalité à des Juifs du Mzab à la solde de l’AIU et l’American Jewish Year Book déclare en 1953 que “le Statut

légal des Juifs du Mzab était le seul problème politique encore irrésolu” (111). Il en fut de même pour la Fédération des communautés Israélites d’Algérie et du Congrès Juif mondial.

C’est à la suite de la découverte du pétrole, de la guerre d’Algérie et de l’implication des investisseurs et commerçants Juifs du Mzab dans le transport et le commerce du pétrole que la communauté des Juifs du Mzab connaîtra un nouveau sort auquel elle était prédestinée: la naturalisation. Parmi les grands commerçants l’auteur cite Balouka Sebban Ben Daoud. On est en pleine guerre d’Algérie, les juifs de la région s’identifient malgré eux à la nation protectrice de même que les Mozabites refusent, jusqu’en 1960, à l’unanimité de soutenir l’ALN et ne fournissent, à lire ce travail, aucun combattant à la révolution algérienne.

C’est à la suite des négociations d’Evian que le Mzab rentrera dans la future territorialité algérienne alors que les Juifs de la région bénéficieront de la Loi 61-805 qui leur octroie d’une manière à la fois prévue et spontanée la nationalité française. Cette “identité faveur” fut-elle accordée pour les arracher à leur terre? La terreur et la propagande feront le reste pour vider l’Algérie des Juifs et d’une part d’une longue histoire.

Etaient-ils des citoyens ou sont-ils restés les sujets de la République et les otages de plusieurs causes et destinées: encore une nouvelle histoire à remémorer ou à entreprendre.

Tels sont les thèmes mais aussi les sentiers suivis par Sarah Stein pour nous dire ce que furent et ce que sont devenus les Juifs du Mzab. Toutefois, le lecteur ou le chercheur averti peut se poser des questions sur une possible histoire des Juifs du Mzab qui n’ont pas voulu partir ou qui aspirent à y retourner. Des Juifs du Maroc sont restés et certains ont refusé d’émigrer en France ou en Israël à l’image de Prosper Messaoud, artisan tailleur, mort dans une extrême solitude à Oran en 2010 (Daniel Rivet, Compte rendu du livre *La bienvenue et l’Adieu. Migrants juifs et musulmans au Maghreb*, (dir) de F. Abécassis, K. Dirèche et R. Aouad, 3 Volumes, Éditions La Croisée des Chemins, Karthala, Casablanca-Paris, 2012, in *Hespéris-Tamuda* XLVIII (2013): 333-338).

On peut aussi observer que dans tous les matériaux exploités manque à l’appel le fonds important de Ghardaïa et des Juifs notamment les Cartons de la sous-série 10h (Fonds Gouvernement général de l’Algérie).

Sarah Stein—contrairement à Lilia Labidi qui raconte en 1991 son voyage à Ghardaïa en 1970: “J’avançais vers la place suivi d’un couple ami Européen quand soudain j’entendis derrière moi des pas de course. C’était l’un des vieillards qui étaient assis près de la porte de la muraille. Il me dit:

“ Ne leur montre pas tout, ”—a tout raconté mais il se peut qu’elle n’ait pas tout dit, un peu à l’instar de Aomar Boum, sur la mémoire des Juifs marocains et leur absence ou encore le travail de Stephania Pondolfo, *Impasse of the Angels, Scene from a Moroccan space of Memory* (Chicago: The University of Chicago press, 1998).

Jillali El Adnani

Université Mohammed V de Rabat